

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE POMEYS**

**Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes**

**Séance du 27 septembre 2012**

(11 membres présents sous la présidence de M. BONNARD Jean Claude, Maire de POMEYS)  
(Absents excusés : Thomas GASSILLOUD, Bernard GOUTAGNY, Annick POYARD)

**Le CONSEIL MUNICIPAL**

**A APPROUVE** le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 19 juillet dernier.

**A DELIBERE** pour mandater le Centre de Gestion de la Fonction Publique dans le cadre d'une convention de participation pour le risque prévoyance. Dans sa séance du 19 juillet dernier, le conseil municipal avait décidé de s'inscrire dans une démarche de financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elle emploie souscrivent pour le risque « prévoyance ». Un projet de délibération a donc été présenté au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion qui a rendu un avis favorable. Le conseil municipal **DECIDE** donc, à l'unanimité des membres présents, de confier au Centre de Gestion la procédure de mise en concurrence d'organismes compétents, afin de conclure une convention de participation sur les risques prévoyance. Il prend acte également qu'il restera libre d'adhérer ou non à cette convention, en fonction des tarifs et garanties proposés.

**A DELIBERE** pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Vallée du Gier.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le SIEMLY doit faire réaliser des travaux de mise en place d'un poteau incendie en bordure de la voie allant du bourg au Couzon. Ce poteau incendie assurera la protection incendie des bâtiments existants et des futurs quartiers « Le Parc du Beau Soleil » et le lotissement « La Bergerie ». Les travaux seront réalisés sous la maîtrise d'œuvre du SIEMLY, suivant une convention qui doit être signée avec la Commune. La participation financière de la Commune s'élèverait, selon une estimation du SIEMLY, à 3 500,00 € HT, (le règlement et la récupération de la TVA étant pris en charge par le SIEMLY).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** la convention à passer avec le SIEMLY et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

**A DELIBERE** pour autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au contrat pluriannuel avec le Département.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il serait nécessaire d'établir un avenant au contrat pluriannuel signé avec le Département du Rhône le 12 décembre 2011 sur 3 ans.

Certaines opérations devraient être réajustées, notamment :

- Rénovation de l'Ecole publique, façades, étanchéité, verrière, chauffage :	+ 100 000,00 €
- Réfection toiture, agencement salle Jean Letrève (2 <sup>ème</sup> tranche)	+ 14 800,00 €

Le montant total maximum des subventions du contrat ne serait pas modifié et resterait fixé à 305 600,00 €.

Le montant de la dépense subventionnable sur 3 programmes s'élèverait donc à 798 000,00 €, à savoir :

- Rénovation mairie : toiture, façades, isolation, menuiseries, volets	240 000,00 €
- Rénovation école publique : façades, étanchéité, verrière, chauffage	280 000,00 €
- Réfection toiture, agencement salle associative Jean Letrève (2 <sup>ème</sup> tranche)	278 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DONNE SON ACCORD** pour établir un avenant au contrat pluriannuel avec le Département, tel qu'énoncé ci-dessus.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu la Société SIGMA RISK pour faire le point sur les différentes assurances souscrites par la Commune. Cette société est chargée d'étudier les sommes payées par la commune en fonction de ses besoins, et aura en charge la mission d'assistance à la passation d'un marché public d'assurances. Le coût de sa prestation est de 900 € HT. Le marché pourrait être lancé avant fin octobre pour réception des offres fin novembre. L'économie attendue peut aller de 30 à 50 %.

Le choix d'un nouvel assureur pourra être fait pour fin décembre, en fonction des prestations et des prix proposés.

Les travaux de voirie rue des Ecoles ont démarré. Un caniveau va être créé pour délimiter le cheminement piétonnier avec la voie empruntée par les voitures (ensemble appelé zone de rencontre). La partie circulation piétons sera traitée en pépites de couleurs et des panneaux correspondants seront posés ; Il va du code de la route que la partie traitée en couleurs sera interdite de stationnement. Les travaux seront payés en partie avec une subvention du Conseil général sur le produit des amendes de police.

D'autres travaux de voirie sont en cours, et pris en charge par la Communauté de Communes : les trottoirs du lotissement du Couzon sont en cours de réfection ; un tronçon de chemin aux Ormes, le chemin allant à la maison de Cédric Bouteille à Chavannes et un tronçon de la route du Périrtord vont également être refaits.

L'assainissement collectif de Chavannes avance ; plusieurs maisons sont déjà raccordées au réseau. Début novembre prochain, toutes les maisons concernées devraient être raccordées, environ 40.

Le nouveau club de football « HAUTS LYONNAIS », regroupant depuis le début de saison 2012/2013, les clubs de Pomeys, Saint Symphorien sur Coise, Aveize, Duerne, La Chapelle sur Coise, a fait une demande en mairie pour l'aménagement du terrain de foot. La demande porte sur le remplacement des bancs de touche, en très mauvais état, et l'aménagement d'un couloir de sortie des joueurs, ceci dans le but de pouvoir organiser des matches de gala, afin de promouvoir le foot auprès des jeunes. Le terrain de Pomeys est le plus proche de l'homologation par le district par rapport aux terrains des communes voisines, la dimension étant conforme, les vestiaires réglementaires.

Le conseil municipal est d'accord sur le fond de la demande, en précisant qu'une personne du district devra venir sur place pour confirmer que l'homologation serait effective si les travaux demandés étaient réalisés. Un budget de 10 000 € maximum pourrait être prévu.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais est en phase de recrutement d'une secrétaire de mairie pour Pomeys, la secrétaire actuelle faisant valoir ses droits à la retraite en janvier 2013.

Le Conseil municipal a décidé de reconduire la parution du bulletin municipal 2012. De plus, la commission information travaille sur la mise en place d'un site internet de la commune. Une demande d'articles sera faite aux associations pour le bulletin municipal annuel et également pour alimenter les rubriques du site internet.

Le camion neuf de la commune reçu en août donne entière satisfaction.

Didier REYMONDON donne le compte rendu de la réunion du conseil d'administration de l'Office de Tourisme. Le personnel de l'OT (excepté Jean-Claude VOUTE), employé jusqu'à présent par l'OT, sera rattaché à la Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Vu par Nous, Maire de la Commune de POMEYS, pour être affiché le 8 octobre 2012 à la porte de la Mairie.

**Le Maire,**